

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse des administrateurs du district de Giron (Arrière) affirmant que seuls ceux qui ont fait la révolution doivent en profiter, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse des administrateurs du district de Giron (Arrière) affirmant que seuls ceux qui ont fait la révolution doivent en profiter, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 271;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17816_t1_0271_0000_1

Fichier pdf généré le 07/10/2019

8

La Convention renvoie au comité de Sûreté générale une adresse des administrateurs du district de Giron, département de l'Arriège, qui prétendent que depuis la chute des triumvirs, l'intrigue, l'ambition, l'aristocratie et le fanatisme relèvent la tête; songez, disent-ils, que ceux qui ont fait la révolution doivent seuls profiter de ses bienfaits, et que par un décret solennel vous avez mis les aristocrates hors de la loi (21).

9

La société populaire de Hagetmau [Landes] se plaint que les fédéralistes, les modérés, les indulgens et les aristocrates lèvent audacieusement la tête, oppriment les patriotes, et osent provoquer la dissolution des sociétés populaires; elle sollicite des mesures vigoureuses qui punissent les aristocrates et protègent les patriotes.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (22).

10

L'agent national du district de Perpignan [Pyrénées-Orientales] écrit que le produit des ventes des biens d'émigrés, pendant le mois thermidor, est de 825 843 L, et que dernièrement quinze propriétés, estimées 50 640 L, ont produit 155 125 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (23).

11

La commission des revenus nationaux écrit à la Convention que le district de Lure, département de la Haute-Saône, a entièrement payé ses contributions foncière et mobilière de 1791, 1792 et 1793, que l'emprunt forcé et l'impôt des patentes pour 1791 et 1792 y sont aussi entièrement recouvrés.

Mention honorable, insertion au bulletin (24).

12

L'agent national du district de Breteuil [Oise] assure à la Convention que les citoyens de ce district sont toujours les amis constans de la liberté, de l'égalité et de la Convention. Le total des biens nationaux vendus depuis le 18 janvier 1791 (vieux style), jusqu'au premier vendémiaire, est de 8 543 442 L : l'estimation étoit seulement de 4 301 528 L. Le total des biens d'émigrés vendus depuis le 12 ventôse, jusqu'au 11 vendémiaire, est de 1 466 330 L; l'estimation ne s'élevait qu'à 626 804 L 5 sols.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (25).

13

Les jeunes citoyens composant la compagnie d'espérance de la commune de Montferme [ci-devant Saint-Rambert], département de l'Ain, annoncent à la Convention que le second jour des sans-culottides ils ont fait une fête en l'honneur de Barra et de Viala, qu'ils jurent tous d'imiter.

Mention honorable, insertion au bulletin (26).

[Le capitaine de la compagnie d'espérance de la commune de Montferme au président de la Convention nationale, du 13 vendémiaire an III] (27)

Le deuxième sans-culotide de la 2^e année de la République, la compagnie d'espérance de Montferme fit une fête en l'honneur de Barra et Viala, Martyrs de la liberté; ce jour là elle a voté une adresse à la Convention; tu en trouveras ci-joint une copie; les sentiments qui y sont exprimés sont ceux dont la compagnie entière est animée et qu'elle ne démentira dans aucune circonstance.

Salut et dévouement sans borne à la prospérité de la Convention nationale.

AILLIAUT.

[Les jeunes citoyens composant la compagnie d'espérance de la commune de Montferme à la Convention nationale, du 2^{ème} jour s.-c. an II] (28)

Législateurs,

C'est en ce jour solennel que nous consacrons aux mânes d'Agricole Viala et de Paul Barra, ces deux héros qui préférèrent la mort à l'es-

(21) P.-V., XLVII, 255.

(22) P.-V., XLVII, 255.

(23) P.-V., XLVII, 255-256. Bull., 6 brum. (suppl. 2).

(24) P.-V., XLVII, 256.

(25) P.-V., XLVII, 256. Bull., 6 brum. (suppl. 2).

(26) P.-V., XLVII, 256.

(27) C 322, pl. 1355, p. 17.

(28) C 322, pl. 1355, p. 18.